



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 19 mai 2014
(OR. en)**

9956/14

**JAI 332
ENFOPOL 138
COTER 34**

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	5643/5/14
Objet:	Version révisée de la stratégie de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes

1. Lors de sa session des 6 et 7 juin 2013, le Conseil avait adopté des conclusions appelant à une actualisation de la stratégie de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes¹.
2. Le 15 janvier 2014, la Commission a ensuite présenté une communication intitulée "Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent"².
3. Les délégations ont examiné le projet de version révisée de la stratégie de l'UE lors des réunions du groupe "Terrorisme" qui se sont tenues le 6 mars, le 8 avril et le 13 mai, ainsi que lors de la réunion conjointe du groupe "Terrorisme" et du COTER du 14 mai, au cours de laquelle un accord est intervenu sur le texte figurant en annexe.
4. Au sein du groupe "Terrorisme", plusieurs débats ont également porté sur la façon de mettre en œuvre l'actuelle stratégie révisée; le groupe travaille à l'élaboration d'orientations à cet effet.

¹ Doc. 9447/13 JAI 366 ENFOPOL 137 COTER 45.

² Doc. 5451/14 JAI 30 ENFOPOL 5 COTER 3.

5. Enfin, il convient de noter que la version révisée de la stratégie de communication aux médias³ reste en vigueur, même si de nouveaux éléments sont ajoutés par l'actuelle stratégie révisée, notamment en ce qui concerne la prévention.
6. Dans ce contexte, le Coreper est invité à marquer son accord sur le projet de version révisée de la stratégie de l'UE citée en objet et à le soumettre au Conseil pour approbation.

³ Doc. 5469/3/07 REV 3 ENFOPOL 8 COTER 3 CATS 23 COPS 22 EU RESTRICTED.

Projet de version révisée de la stratégie de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes

1. Le terrorisme est une menace pour tous les États et tous les peuples. Il met gravement en danger la sécurité de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que la vie de ses citoyens et des personnes qui y résident. L'UE est déterminée à prendre des mesures contre le terrorisme sous toutes ses formes, ainsi que contre la radicalisation et le recrutement de terroristes.
2. Afin de renforcer nos politiques destinées à prévenir la radicalisation et à empêcher le recrutement de terroristes, une stratégie et un plan d'action ont été adoptés en 2005. Cette stratégie a été mise à jour en novembre 2008. À la suite des travaux du Conseil de mars 2013 ayant trait à la révision de la stratégie de l'UE visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes, le Conseil a approuvé, lors de sa session des 6 et 7 juin 2013, des conclusions appelant à une actualisation de cette stratégie. Ensuite, le 15 janvier 2014, la Commission a présenté une communication intitulée "Prévenir la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent", dont le contenu a été pris en compte dans le présent document.
3. Cette stratégie définit dans les grandes lignes comment l'Union et les États membres mèneront la lutte contre la radicalisation et le recrutement de terroristes, eu égard au changement de la nature de la menace et à l'amélioration de notre compréhension de la radicalisation et du recrutement de terroristes au cours des cinq dernières années.
4. Elle s'inscrit dans le cadre plus large de la stratégie de l'UE de lutte contre le terrorisme et du plan d'action qui a été approuvé par le Conseil européen en 2005. Dans ce cadre, elle vise à affronter le problème de la radicalisation qui conduit au terrorisme.

Le défi

5. Cette stratégie devrait avoir pour principal objectif d'empêcher que des personnes se radicalisent, soient radicalisées et soient recrutées pour mener des actions terroristes, ainsi que de prévenir l'émergence d'une nouvelle génération de terroristes.

6. Pour que cette action soit efficace, nous devons avoir conscience que les moyens et les formes de radicalisation et du terrorisme évoluent constamment. Des terroristes endogènes, des individus soutenant une idéologie extrémiste liée au terrorisme, des acteurs solitaires, des combattants étrangers et toute autre forme de terrorisme, ainsi que le potentiel de mobilisation et de communication de l'internet et des médias sociaux, sont autant de facteurs pouvant favoriser une radicalisation et le recrutement de terroristes.
7. D'où la nécessité de revoir régulièrement nos priorités et de veiller à ce que, avec notre approche de la sécurité, nous puissions faire face à de nouvelles formes de menace.
8. Si la responsabilité de la lutte contre la radicalisation et le recrutement de terroristes incombe en premier lieu aux États membres, cette stratégie devrait néanmoins aider ces derniers à mettre au point, s'il y a lieu, des programmes et politiques qui leur soient propres et qui tiennent compte des besoins, des objectifs et des capacités propres à chacun d'eux. Malgré le caractère national de la menace constituée par la radicalisation et le recrutement de terroristes, les efforts de l'UE peuvent néanmoins s'ajouter aux efforts nationaux et locaux et fournir un cadre important à la coopération visant à trouver les réponses appropriées à mettre en place dans toute l'UE, ainsi qu'à l'échange de bonnes pratiques sur les moyens de répondre efficacement à la radicalisation aux niveaux tant local et national qu'européen et international.
9. Les expériences acquises ces dernières années nous enseignent que la lutte contre la radicalisation et le recrutement de terroristes nécessitent de fait une approche équilibrée conciliant des mesures en matière de sécurité et des efforts pour s'attaquer aux facteurs pouvant créer un environnement propice à la radicalisation et au recrutement de terroristes.

Nos points de départ

10. Globalement, le défi de la radicalisation et du recrutement de terroristes ne pourra être relevé par des gouvernements agissant seuls, mais par la coopération avec les communautés locales, la société civile, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé. Il exige un effort conjoint aux niveaux local, régional, national, européen et international.
11. Le plein respect des droits de l'homme et de nos libertés fondamentales est l'une des pierres angulaires de notre travail pour contrer la radicalisation et le recrutement de terroristes. Toutes les mesures doivent être prises dans le plein respect de ces libertés et droits fondamentaux. L'accent devrait être mis sur l'intensification du dialogue, de manière à promouvoir la connaissance mutuelle et la compréhension. Il faut éviter de stigmatiser un groupe de personnes en particulier.
12. D'autres points de départ sont notamment l'ouverture et la transparence, l'efficacité, la flexibilité et une collaboration nationale et internationale constante.
13. Nous veillerons en permanence à ce qu'il ne soit pas porté atteinte au respect des droits fondamentaux, au droit international et à l'État de droit.

Notre réponse

14. Pour contrer la radicalisation et le recrutement de terroristes, nous décidons notamment de:
 - promouvoir la sécurité, la justice et l'égalité des chances pour tous;
 - faire en sorte que la voix de l'opinion majoritaire l'emporte sur celle de l'extrémisme;
 - renforcer la communication gouvernementale;
 - soutenir les messages s'opposant au terrorisme;
 - lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes en ligne;
 - former et mobiliser des praticiens de première ligne dans l'ensemble des secteurs concernés et renforcer leurs capacités;
 - aider les personnes concernées et la société civile à devenir plus résilientes;
 - soutenir les initiatives de désengagement;
 - soutenir la poursuite des travaux de recherche sur les défis de la radicalisation et du recrutement de terroristes et les tendances en la matière;
 - harmoniser les efforts internes et externes de lutte contre la radicalisation.

Promouvoir la sécurité, la justice et l'égalité des chances pour tous

15. Les violations des droits de l'homme peuvent donner lieu à des ressentiments et faire naître les conditions propices à la propagation de la radicalisation et à l'intensification du recrutement de terroristes.
16. Parmi les facteurs pouvant favoriser la radicalisation et le recrutement de terroristes figurent des perceptions de natures diverses, notamment l'inégalité, la marginalisation, l'exclusion sociale et la difficulté d'accès à un enseignement de qualité. Ces facteurs en eux-mêmes ne conduisent pas nécessairement à une radicalisation et au recrutement de terroristes, mais ils peuvent rendre plus séduisant le discours extrémiste qui est favorable ou lié au terrorisme.
17. Nous devons, entre autres, axer nos efforts sur la lutte contre les inégalités et la discrimination là où elles existent, la promotion du dialogue interculturel, le renforcement de l'éducation pour ouvrir des perspectives et favoriser une pensée critique et la promotion de la tolérance et du respect mutuel, en échangeant nos points de vue et en transmettant à la société civile les exemples de réussite dans ces domaines. Ce travail est important et très utile en soi et ne doit pas nécessairement être axé de manière exclusive et explicite sur la lutte contre la radicalisation ou le terrorisme.
18. En dehors de l'Europe, nous devons continuer à encourager la bonne gestion des affaires publiques, l'État de droit, les droits de l'homme, la démocratie, l'éducation, le développement économique, la réforme du secteur de la sécurité et la stabilité, à l'aide des dialogues politiques et de nos programmes d'assistance.

Faire en sorte que la voix de l'opinion majoritaire l'emporte sur celle de l'extrémisme

19. Des visions extrémistes du monde peuvent amener certains à accepter et à tenter de justifier la violence. La propagande extrémiste, qui développe un argumentaire simpliste, déforme la réalité des conflits dans le monde et les brandit comme une prétendue preuve d'un affrontement de valeurs et de choix de société.

20. Nous devons davantage sensibiliser le public à ce phénomène et mettre en avant la voix de l'opinion majoritaire, qui est favorable à la modération et rejette le recours à la violence. Non seulement nous devons donner plus de force aux voix modérées, mais nous devons faire en sorte qu'elles soient entendues. Ces voix doivent se faire entendre au moyen d'une plateforme appropriée qui doit être crédible pour le public visé, comme les médias et les réseaux sociaux. Il convient d'encourager la société civile à intervenir directement pour promouvoir une réponse modérée et de la soutenir à cette fin. Pour ce qui est de la radicalisation débouchant sur un terrorisme à motivation religieuse, ce phénomène impose aux autorités publiques et aux divers groupes sociaux, culturels et religieux concernés ou à leurs dirigeants de dialoguer.
21. En outre, nous devons poursuivre nos efforts pour adopter un discours sobre, s'il y a lieu, afin que nos messages ne contribuent pas par inadvertance à aggraver les différences.

Améliorer la communication gouvernementale

22. La communication, pour les gouvernements, n'est pas simplement un moyen d'expliquer des décisions politiques; elle est également un outil puissant pour étayer la mise en œuvre des politiques. Si les mesures prises ne font pas l'objet d'une communication efficace, notamment à l'intention de ceux qui peuvent être vulnérables aux messages de ceux qui prônent la radicalisation, nous risquons de laisser le champ libre aux points de vue extrémistes.
23. Nous devons encourager l'élaboration de méthodes de communication adaptées, qui battent en brèche une idéologie extrémiste favorable ou liée au terrorisme, en ligne ou hors ligne. Il est essentiel de communiquer dans un langage adapté au contexte et au public, en utilisant divers canaux crédibles et appropriés, et de remettre en cause les messages radicaux ou extrémistes sur les réseaux les plus fréquemment utilisés par ceux qui risquent le plus de se radicaliser. Une communication standardisée ne fonctionnera pas. Parallèlement, toutefois, nous devons veiller à être cohérents, clairs et constants dans nos messages à tous les niveaux.

24. Il est important que, dans notre communication, nous soyons clairs sur les normes qui sont les nôtres et les valeurs que nous défendons: le droit international, les droits de l'homme et l'État de droit. Nous devrions également chercher à améliorer la manière dont les gouvernements communiquent pour présenter le travail accompli, comme l'aide humanitaire et le soutien au développement. Nous devons tenter de rendre cette communication pertinente, séduisante et consistante, en particulier pour ceux qui sont les plus offensifs et qui se sentent le plus marginalisés. Nous devons également expliquer clairement nos politiques, nos stratégies et nos objectifs, surtout dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et contre la radicalisation.
25. L'utilisation de l'internet et des médias sociaux est d'une importance déterminante, surtout pour répondre rapidement à la rhétorique développée en ligne en faveur du terrorisme et pour atteindre ceux qui sont les plus vulnérables aux messages de radicalisation. À cet égard, il conviendrait d'encourager un partenariat public-privé pour s'attaquer au problème de la radicalisation en ligne.

Soutenir les messages s'opposant au terrorisme

26. Les discours dissuasifs ont un double objectif: convaincre ceux qui sont déjà engagés dans un extrémisme violent d'y renoncer et dissuader ceux qui sont séduits par la rhétorique terroriste de se laisser embrigader.
27. Nous devrions soutenir et amplifier les discours dissuasifs de ceux qui ont une influence au plan local, notamment les responsables locaux là où ce concept s'applique, les enseignants, les familles, les animateurs pour la jeunesse, les personnalités publiques, les intellectuels, les spécialistes, les universitaires, les chefs religieux, les hommes d'affaires, les personnalités des médias, les chanteurs, les vedettes sportives et d'autres qui exercent une influence sur l'opinion publique et qui peuvent tenir un discours positif et crédible. Nous devrions lancer des projets avec ces acteurs à tous les niveaux et faire en sorte qu'ils soient soutenus et dotés des moyens nécessaires.
28. Certains des discours dissuasifs les plus efficaces ont été élaborés en collaboration avec des groupes de victimes du terrorisme, afin de créer un message véritablement fort. De nombreuses victimes du terrorisme sont déjà engagées dans des actions de prévention dans le cadre d'activités d'information du public; nous devons continuer à soutenir leurs efforts. En tant que témoins des conséquences pour l'homme des attentats terroristes, les victimes et leurs familles sont le mieux placées pour ôter au discours terroriste tout pouvoir de séduction et toute légitimité.

29. À cet égard, on pourrait envisager de recourir à des témoignages crédibles comme ceux d'anciens terroristes qui ont abandonné la voie de la violence, ou de membres de leur famille. Nous devrions rassembler et mettre en valeur leurs témoignages, car ils sont aussi des outils puissants pour battre en brèche les discours et les pseudo-idéaux.

Lutter contre la radicalisation et le recrutement en ligne de terroristes

30. L'internet et les médias sociaux peuvent être utilisés à des fins de diffusion de matériel de propagande, de collecte de fonds, de recrutement et de communication avec des personnes partageant les mêmes opinions, mais aussi en tant que camp d'entraînement virtuel, ainsi que comme moyen d'échanger des compétences et du savoir-faire. L'internet est en outre une entité qui ne connaît pas de frontières et dépasse les limites des différentes juridictions nationales.
31. La lutte contre la radicalisation et le recrutement en ligne de terroristes revêt de nombreux aspects différents. Elle englobe des activités visant à perturber l'utilisation de l'internet à des fins terroristes, mais aussi des initiatives destinées à contrer le discours terroriste. Certaines choses peuvent être faites au niveau national ou européen et certaines par des personnes ou des organisations de la société civile bénéficiant, au besoin, du soutien nécessaire. Lorsque l'on est en présence de contenus illicites, pouvant être hébergés dans des pays tiers, il faut qu'il existe des procédures permettant de remédier à cette situation rapidement et efficacement. Cette tâche passe par un dialogue efficace avec le secteur privé, et notamment le secteur de l'internet, non seulement en Europe mais aussi à l'étranger. Des mesures devraient être prises en vue d'utiliser l'internet et les médias sociaux pour promouvoir les messages dissuasifs. Toutes les activités doivent être menées dans le respect de l'État de droit et en pleine conformité avec les dispositions internationales en matière de droits de l'homme.
32. Il importe que nous continuions à étudier les moyens de prévenir efficacement la radicalisation et le recrutement de terroristes par le truchement de l'internet et des médias sociaux. Nous aborderons sur ces questions dans le cadre des dialogues politiques que nous menons et nous proposerons un soutien technique dans le but d'encourager d'autres parties, en dehors de l'UE, à faire de même.

Former et mobiliser des praticiens de première ligne dans tous les secteurs concernés

33. La radicalisation et le recrutement de terroristes constituent un processus au cours duquel les opinions et/ou le comportement changent, souvent profondément. Ce sont bien souvent les proches des personnes concernées qui sont les mieux placés pour percevoir ces changements. Il s'ensuit qu'en mobilisant des praticiens de première ligne on pourrait intervenir à un stade précoce et empêcher des personnes à risque de se laisser entraîner dans des activités à caractère terroriste.
34. De nombreux secteurs différents peuvent contribuer à empêcher des personnes d'apporter un soutien au terrorisme ou de promouvoir une idéologie extrémiste liée au terrorisme ou de devenir des terroristes. La formation des enseignants, des travailleurs sociaux, des praticiens de la santé, des responsables religieux, des policiers de proximité, du personnel pénitentiaire et des agents de probation est un élément déterminant de tout programme de lutte contre la radicalisation. Ces praticiens ou travailleurs de première ligne peuvent être en mesure de déceler des signes de radicalisation à un stade précoce; c'est pourquoi ils doivent être conscients du problème de la radicalisation et savoir en déceler les signes.
35. Il convient d'encourager l'élaboration à l'intention des praticiens de première ligne, de programmes de sensibilisation et de modules de formation spécifiques à leur secteur afin qu'ils puissent mieux comprendre le phénomène de la radicalisation et du recrutement de terroristes et qu'ils possèdent les compétences nécessaires pour discuter de problèmes se rapportant à ce sujet; ils doivent aussi être en mesure de proposer un soutien aux personnes à risque ou de les orienter vers des professionnels spécialisés qui les prendront en charge. Il faut également veiller à tirer les enseignements de leur expérience, notamment grâce au Réseau de sensibilisation à la radicalisation et au CEPOL, afin de disposer de davantage d'éléments lors de l'élaboration des stratégies futures.

Aider les personnes concernées et la société civile à devenir plus résilientes

36. Pour lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes, les autorités publiques ont besoin de la participation active des partenaires concernés. Associer la société civile et le secteur privé à l'action dans ce domaine peut permettre d'avoir accès à toute une série de moyens et à des ressources, ainsi qu'à des connaissances, dont les autorités publiques ne disposent pas nécessairement. À cet égard, l'expérience du Réseau de sensibilisation à la radicalisation est particulièrement utile.
37. Une coopération avec le secteur privé et la société civile afin de renforcer la confiance et la transparence contribuera à rendre les personnes plus résilientes face à l'idéologie terroriste et moins vulnérables à la radicalisation et au recrutement. L'association de la collectivité doit être aussi large que possible et refléter la diversité de celle-ci.

38. Il conviendrait de doter la société civile des moyens nécessaires pour renforcer et promouvoir la résilience requise pour pouvoir résister à l'attrait du terrorisme. Un moyen d'y parvenir consiste à doter les personnes et la société civile des compétences et des ressources dont elles ont besoin pour comprendre la radicalisation et y faire face. Dans la pratique, il pourrait s'agir par exemple d'apporter un soutien aux jeunes et de favoriser leur formation afin de les aider à acquérir un sentiment d'identité positif et à reconnaître les dangers du discours terroriste.
39. Il importe, entre autres, de promouvoir l'éducation et la formation des jeunes, principalement dans les établissements d'enseignement scolaire et les universités, en ce qui concerne les questions liées à la nationalité, à la politique, à la tolérance religieuse et nationale, aux valeurs démocratiques, aux différences culturelles et aux conséquences historiques de la violence inspirée par des motifs nationaux ou politiques. En particulier, les acteurs du secteur de l'enseignement pourraient, avec le concours de praticiens de terrain, jouer un rôle appréciable en renforçant la sensibilisation aux questions liées au terrorisme et en repérant les personnes à risque et en leur apportant un soutien.

Soutenir les initiatives de désengagement

40. De même qu'il existe des processus menant à la radicalisation d'une personne et éventuellement à son recrutement, il en existe également par lesquels une personne radicalisée peut être amenée à renoncer à la violence, à quitter un groupe ou un mouvement, voire à rejeter une conception du monde allant dans le sens d'une idéologie liée au terrorisme.
41. Les États membres devraient envisager la possibilité de définir et de mettre en œuvre des stratégies de désengagement et de sortie qui soient adaptées à la culture et au contexte concernés. Ces programmes devraient être évalués par les États membres et/ou des pairs à intervalles réguliers afin d'en garantir l'efficacité.
42. L'échange de bonnes pratiques et d'expériences au niveau européen, en particulier celles du Réseau de sensibilisation à la radicalisation, peut s'avérer utile pour l'élaboration de nouveaux programmes, l'acquisition de savoir-faire et la réinsertion d'anciens terroristes.

Soutenir la poursuite des travaux de recherche sur les défis de la radicalisation et du recrutement de terroristes et les tendances en la matière

43. Afin d'apporter une réponse substantielle et efficace au terrorisme, nous continuerons de nous efforcer de mieux comprendre le phénomène sous toutes ses formes, ainsi que le rôle des acteurs intervenant dans le processus au niveau local, national, européen et international.
44. Outre la contribution spécialisée de l'ensemble des services compétents, il existe un corpus considérable d'ouvrages et de travaux de recherche qui nous a permis de mieux appréhender les vecteurs de la radicalisation terroriste, lesquels sont liés à de nombreux facteurs - personnels, structurels, idéologiques, politiques, sociétaux - qui sont de nature à façonner le cheminement d'une personne débouchant sur la radicalisation et le recrutement.
45. Malgré ces connaissances et ces travaux de recherche, il subsiste un grand nombre de questions importantes dans certains domaines dans lesquels il serait particulièrement utile de disposer de davantage d'éléments empiriques et de résultats de recherches afin de contribuer à étayer les futures décisions quant à l'action à mener, y compris dans le domaine des stratégies et des programmes de sortie.
46. Il est conseillé de mener des discussions avec des gouvernements qui ont été confrontés à ce problème, des universitaires, des praticiens de première ligne dans différents secteurs, des personnes vulnérables, d'anciens terroristes, des ONG et des victimes du terrorisme en Europe et ailleurs. Le Réseau de sensibilisation à la radicalisation constitue à cet égard également une enceinte particulièrement utile; il en va de même du "pôle de connaissances" qu'il est envisagé de créer et qui pourrait servir de lien avec les États membres. Les efforts consentis par ces derniers dans différents domaines d'action représentent une autre contribution importante; il convient de les soutenir et de les poursuivre.

Par ailleurs, les gouvernements des États membres devraient s'efforcer d'établir des synergies pour que davantage de recherches soient effectuées sur les tendances en matière de radicalisation et pour évaluer les pratiques existantes. La recherche menée au niveau de l'UE, avec le soutien financier de la Commission, peut apporter une contribution pour ce qui est d'analyser les grandes tendances en matière de radicalisation et d'apporter d'éventuelles réponses.

Harmoniser les efforts internes et externes de lutte contre la radicalisation

47. Les attentats terroristes ciblant des objectifs en Europe ont souvent des ramifications hors du territoire européen. Certains ont été planifiés dans des pays tiers ou des personnes établies dans ces pays y ont été directement associées; certains ont été financés à l'aide de sources se trouvant hors de l'UE; nombre d'entre eux ont été menés par des personnes entraînées à l'étranger (à l'instar des combattants étrangers). Des attentats terroristes perpétrés hors d'Europe ont également été commis par des personnes originaires d'Europe. Le terrorisme intérieur et international sont souvent indissociablement liés.
48. Une idéologie qui s'est développée dans un pays tiers et des messages diffusés ou envoyés en Europe peuvent avoir une influence sur la radicalisation et le terrorisme en Europe. De même, des voyages peuvent intervenir dans le processus de radicalisation. Un nombre considérable de personnes ayant participé à des activités terroristes se sont rendues à l'étranger, où elles ont été influencées par des membres d'organisations terroristes. Il est également important de tenir compte de la présente stratégie, ainsi que de la stratégie de l'UE de lutte contre le terrorisme, pour élaborer les politiques de gestion des frontières, y compris la politique en matière de visas, en s'inscrivant dans le cadre juridique existant de l'UE.
49. Outre l'approche adoptée à l'échelon local, national et européen pour empêcher que des personnes soutiennent le terrorisme ou deviennent des terroristes, il faut également mener une action dans et avec les pays tiers. La radicalisation et le recrutement de terroristes hors d'Europe représentent une menace pour les citoyens et les intérêts européens au même titre que la radicalisation et le recrutement en Europe. Par conséquent, il est capital que notre activité de lutte contre la radicalisation comporte un volet extérieur. La difficulté consiste à assurer une cohérence entre les activités de lutte contre la radicalisation que nous menons dans les pays tiers et notre expérience interne, en nous fondant sur l'État de droit et en respectant pleinement les dispositions internationales en matière de droits de l'homme, et en tenant compte des enseignements tirés, des bonnes pratiques, mais aussi des pratiques qui se sont révélées défailiantes. A cette fin, il est nécessaire d'apporter un soutien aux pays tiers pour les aider à renforcer le secteur de la sécurité et l'État de droit sur leur territoire.

50. Le discours terroriste aborde souvent des questions liées à la politique extérieure. Dans les dialogues politiques que nous menons et dans nos activités au sein des organisations et enceintes internationales, il importe de mettre l'accent sur notre approche stratégique et les actions que nous entreprenons, telles que la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, et de favoriser l'échange de savoir-faire. Nous avons également un rôle à jouer dans le renforcement des capacités à l'étranger, afin d'aider les pays tiers à définir et à mettre en œuvre leurs propres politiques destinées à prévenir et à combattre la radicalisation et le recrutement de terroristes et à répondre aux messages soutenant le terrorisme.
51. Il convient de faire en sorte que la programmation en matière de développement au niveau de chaque pays tienne davantage compte de la sensibilisation à la lutte contre la radicalisation, lorsqu'il y a lieu, et que l'analyse globale par pays qui sert de base à la programmation prenne davantage en considération le problème de la radicalisation. On pourrait ainsi, le cas échéant, mieux cibler les programmes de développement de l'UE sur certaines régions ou communautés dans lesquelles la radicalisation et le recrutement de terroristes sont fortement concentrés.

Mettre en œuvre la stratégie

52. Les États membres s'attacheront, individuellement et collectivement, et avec le soutien du coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, de la Commission européenne et du SEAE, à mettre en œuvre la présente stratégie. Aussi bien les États membres que l'UE devraient également travailler en concertation avec, entre autres, les Nations unies, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, pour élaborer des projets à l'étranger dans ce domaine.
53. Le défi que constitue la lutte contre la radicalisation et le recrutement de terroristes relève principalement de la prérogative des États Membres. Les problèmes liés à la radicalisation et au recrutement de terroristes et la question des moyens d'y faire face varient fortement d'un État membre à l'autre, mais ils comportent néanmoins plusieurs traits communs, et il existe un large consensus sur la nécessité de s'y attaquer de concert, avec un large éventail de parties prenantes telles que la société civile, le secteur privé et d'autres organisations.

54. Comme indiqué précédemment, la présente stratégie fournit aux États membres un cadre qui leur permet de prendre des mesures à l'échelon national, sur la base d'une même interprétation des facteurs de radicalisation et de recrutement de terroristes, ainsi que les principes à suivre et les mesures à prendre pour les combattre. Il conviendrait que les États membres définissent ou actualisent leurs stratégies nationales en fonction de leurs besoins, de leurs objectifs et de leurs capacités propres en s'appuyant sur leur expérience propre et sur l'expertise dont disposent le Réseau de sensibilisation à la radicalisation et les institutions de l'UE.
55. Les États membres devraient coordonner leurs stratégies et partager les informations et l'expérience dont ils disposent au sujet des mesures prises pour lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes, au niveau tant national qu'européen, mettre en place des bonnes pratiques et coopérer pour formuler de nouvelles idées.
56. Il faudra également déployer un effort conjoint aux niveaux local, régional, national, européen et international. Au-delà des frontières de l'Europe, des initiatives peuvent être lancées par l'intermédiaire des instruments, mécanismes et processus que l'UE a mis en place avec des pays et des organisations régionales, notamment les dialogues politiques bilatéraux et les programmes d'assistance.
57. Les instances préparatoires compétentes du Conseil sont invitées à suivre la mise en œuvre de la présente stratégie.
-